

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 27 décembre 2022

**Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique :
évolution des conditions de l'attribution de l'aide à
l'achat de l'Eurométropole de Strasbourg**

En 2021, l'Eurométropole de Strasbourg a lancé un dispositif d'aide financière pour encourager l'achat d'un vélo à assistance à électrique (VAE), d'un vélo cargo à assistance électrique (VCE) ou encore la motorisation d'un vélo existant pour favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement et permettre l'accès aux mobilités alternatives à toutes et tous.

Depuis le lancement de cette aide, près de 4 000 subventions ont été attribuées en deux ans. Fort de son succès le dispositif se poursuit en 2023 avec des nouveaux critères d'attribution semblables aux aides aux particuliers mises en place dans le cadre de la Zone à Faibles Émissions-mobilité (ZFE-m).

Ainsi, suite à la décision du Conseil de l'Eurométropole du 30 septembre dernier, à partir du 1er janvier 2023, les demandeurs au revenu fiscal de référence par part supérieur à 20 966 € ne seront plus éligibles à l'aide à l'achat d'un VAE ou à la motorisation d'un vélo classique. 74% des ménages de l'Eurométropole resteront toutefois concernés par ces aides.

Cependant, l'aide à l'achat d'un vélo cargo à assistance électrique reste accessible à tous les ménages sans critère de revenu.

Enfin, le dispositif d'aide à l'achat d'un VAE peut se cumuler avec le Compte mobilité. Retrouvez toutes les informations sur les aides à l'achat de l'Eurométropole sur <https://www.strasbourg.eu/aides-achat>.